CHARTE D'ENGAGEMENT
du Comité National Consultatif de Déontologie des Psychologues
CNCDP

1. Préambule :

Construire Ensemble la Réglementation de la Déontologie des Psychologues (CERéDéPsy) est un groupe d'organisations, mis en place en avril 2018, sur la base d'orientations partagées :

- La volonté de promouvoir, de diffuser, de porter la déontologie des psychologues et de participer à la construction collective des modalités de réglementation du Code.
- La volonté de préservation du titre unique de psychologue.
- La création d'une instance indépendante centrée sur la déontologie portée collégialement par les organisations qui adhérent aux principes d'engagement au Comité National Consultatif de Déontologie des Psychologues (CNCDP).
- Le refus de la création d'un ordre professionnel agissant par délégation de l'Etat et qui pourrait imposer un référentiel théorique et méthodologique unique pour normer les pratiques.

2. Définition :

Le CNCDP est une structure associative, portée collectivement par des organisations professionnelles nationales, associatives et syndicales de psychologues et des enseignant·e·s-chercheurs·ses de la 16e section du Conseil National des Universités (CNU).
A l'heure de la création du CNCDP, CERéDéPsy regroupe 23 organisations et il est engagé dans l'ensemble des secteurs et des champs d'exercice de la profession. Cette pluralité des représentations est un moteur pour le rassemblement de la profession et une ressource pour la réflexion collective. Considérant la déontologie comme essentielle dans l'exercice de la profession, CERéDéPsy a décidé de créer le CNCDP. Celui-ci s'appuie sur les valeurs et principes généraux du code de déontologie.

3. Valeurs fondatrices :

- Le respect de la personne dans sa dimension psychique.
- Le respect des droits fondamentaux de la personne.
- Le respect de la vie privée, du secret professionnel et de la confidentialité.
- L'intégrité et la probité.
- La compétence liée à une formation reconnue par le titre unique de psychologue et l'actualisation de ses connaissances.
- La responsabilité et l'autonomie professionnelle.
- La rigueur et le respect du cadre d'intervention.

4. Principes d'engagement :

- La référence au code de déontologie des psychologues réactualisé en 2021 et la promotion de son usage.
- La création d'une structure experte et indépendante sur la déontologie, non assimilable à un cadre ordinal.
- La défense du titre unique de psychologues (loi du 25 juillet 1985) et de son inscription dans les sciences humaines et sociales.
- L'exigence d'une pluralité de représentations des secteurs et des champs d'exercice de la psychologie.
- La liberté des référentiels et des pratiques liés à l'exercice de la profession de psychologue.

Les organisations membres du CERéDéPsy et adhérentes au CNCDP soutiennent l'objet, les missions et le fonctionnement du CNCDP (cf. statuts du CNCDP). Cet engagement est formalisé par la signature préalable de cette présente charte.

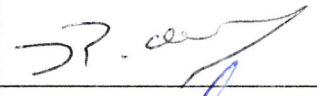
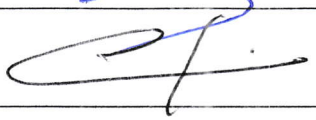
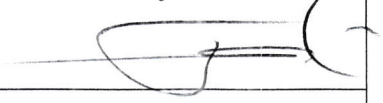
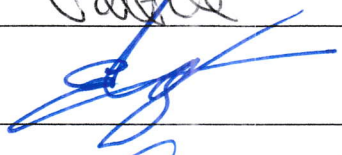
Les organisations signataires s'engagent à respecter et à faire vivre les valeurs et les principes de la charte du CNCDP.

Signataires :

ORGANISATIONS SIGNATAIRES DE LA CHARTE
du Comité National Consultatif de Déontologie des Psychologues
CNCDP

18/01/2025

NOM de l'organisation	NOM Prénom de la.des personne.s mandatée.s (2 maximum)	Signature.s
SE-Unsa (Syndicat des Enseignants de l'Union nationale des syndicats autonomes)	**Elisabeth ALLAIN-MORENO (secrétaire générale)**	E. Allain-Moreno
OFPN	MACHADO Carla	
OFPN	NERIAUX Jade	
SNPPN	BOBLIQUE Célia	
PsyCliHoS	Schwanise Christine	
FFPP	MONDIÈRE Gladys	
FFPP	GAUCHÉ Mélanie	M. Gauché
AEPU	WILQUIN Hélène	
UFICT-CGT	TREBARBE Véronique	
UFTICT-CGT	VAIR-PIOVA Naya	
SNES-FSU	JURIEZ Géraldine	
APSYEN, France	ANICI Sylvie	
APSY EN, France	STUPAR Lydia	
FSU-SNUipp	DELAHAYE Natacha	
SFP	CAPDEVIELLE Valérie	
SFP	CLARISSE René	

ANPEC	Basile Ollivier	
FELT	GREGOIRE PUIT	
FELT		
AFPTO	GIRARDIN	
AFPTO	Maria IANEVA	
ANISGT	Evelyne PLEZANCE	
AFPEN	Laurent CHAZELAS	
AFPEN	Richard RODRIGO	